

II

Le Sous-ministre des Pêcheries de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ottawa, le 15 février 1973

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à votre note du 15 février 1973 concernant l'Accord entre le Gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques et le Gouvernement du Canada sur la coopération en matière de pêches dans la région nord-est de l'océan Pacifique au large de la côte du Canada, qui a été fait à Moscou le 22 janvier 1971, ainsi qu'à la rencontre des représentants des deux Gouvernements qui a eu lieu à Ottawa du 5 au 8 février 1973, et j'accepte, au nom du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, que l'Accord demeure en vigueur pendant deux ans à compter du 19 février 1973, et que les additions contenues dans l'Annexe ci-jointe y soient incorporées et deviennent partie intégrante dudit Accord.

En réponse, j'ai l'honneur de vous informer que les propositions exposées dans votre note sont jugées acceptables par le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de déclarer que votre note du 15 février 1973, ainsi que l'Annexe qui y est jointe, de même que la présente réponse, constituent entre nos deux gouvernements, un Accord qui entrera en vigueur le 19 février 1973 et qui aura pour effet de renouveler, sous une forme modifiée, l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la coopération en matière de pêches dans la région nord-est de l'océan Pacifique au large de la côte du Canada, fait à Moscou le 22 janvier 1971.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Le Sous-ministre des Pêcheries
de l'Union des Républiques socialistes
S. A. STUDENETSKY

Monsieur Mitchell Sharp
Secrétaire d'État aux
Affaires extérieures
Ottawa.